

**Département de la
CORREZE**

**Commune de
SEILHAC**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Membres :

En exercice : 19

Présents : 16

Votants : 18

Délibération N° 017-2026

**VOTE DU BUDGET
LOTISSEMENT LES
GRILLONS**

L'an deux mil vingt-six le vingt-six du mois de février, le Conseil Municipal de la commune de SEILHAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie de SEILHAC, sous la présidence de Madame CROUZETTE Simone, maire.

Date de convocation du Conseil : le 26 février 2026

Présents :

MMES CROUZETTE, CERTAIN, NOEL, BOUDRIE, MARLINGE, VILLATOUX, VERDEYME
MM. LEYRIS, MAZEAUD, RHODES, VILLETTE, SAGE, FOURCHES, MANCI, ORLIANGES, VILLETTE

Absents excusés :

M. CHAMBRAS (procuration à M. LEYRIS)
Mme CLEDIERE (procuration à Mme MARLINGE)

Absents

Mme POUGET

Secrétaire de Séance : M. RHODES

- Lecture est donnée du budget primitif lotissement les Grillons pour 2026.
- Tous les articles sont examinés par le Conseil Municipal qui approuve au niveau de chaque chapitre, à l'unanimité des membres présents ou représentés

les propositions faites par le Maire pour l'équilibre de ce budget, qui s'élèvent tant en recettes qu'en dépenses toutes sections confondues à la somme de :

- **703 221.75€**

**Fait et délibéré à SEILHAC, le jour, mois et an que dessus.
Le Maire, Simone CROUZETTE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211925508-20260226-D017-2026-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/03/2026